

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Une-loi-contre-les-armes-a-feu-pour-le-Bresil>

Une loi contre les armes à feu pour le Brésil

- Les Cousins - Brésil -

Date de mise en ligne : mardi 23 décembre 2003

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par El Correo

Le président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva a signé la promulgation d'une loi qui resserre le contrôle de l'Etat sur la possession et le commerce des armes à feu qui a pour objectif de mettre fin à "l'épidémie de violence" au Brésil. La nouvelle loi a été adoptée par le Parlement au début du mois malgré les fortes pressions du "lobby des armes".

L'âge légal pour la possession d'armes à feu passe de 21 à 25 ans. Pour acheter une arme à feu il faudra désormais présenter un certificat d'aptitude technique et psychologique, expliquer les raisons de la demande de permis et justifier de la possibilité de garder l'arme hors d'atteinte de tierces personnes.

La loi prévoit une aggravation des peines encourues : le port illégal d'armes est passible de 2 à 4 ans de prison incompressibles. Ceux qui possèdent déjà des armes à feu devront se faire enregistrer auprès de la police fédérale. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) "une personne meurt assassinée toutes les douze minutes au Brésil" et que pendant la décennie des années 90, "404.348 ont été assassinées dans le pays".